

### Impressum

Copyright: DFJC

Conception, coordination: DFJC, DDC François Modoux/Assistanat: DFJC, Adj. au DDC Diana Pétament Martinez

Textes et infographies: DGEO, DGEP, SESAF, DGES, SPJ, SERAC, SG

Photographies: © Eddy Mottaz, portrait de Cesla Amarelle © J.-B. Sieber/ARC

Graphisme: Olga Fabrizio, www.olga-olga.ch Impression: CADEV - 500 exemplaires, papiers FSC, août 2018

# Table des matières

I.	Le chantier de l'éducation numérique	
2.	Revaloriser la formation professionnelle	11
3.	Les chiffres de la rentrée 2018-2019	17
	Tableau de bord de l'enseignement obligatoire	18
	Tableau de bord de l'enseignement postobligatoire	20
	• Tableau de bord de l'enseignement spécialisé	22
	• La HEP Vaud monte en puissance	23
4.	Les nouveautés de la rentrée 2018-2019	25
4.1	Mobilisation accrue contre le harcèlement scolaire	25
	• Le constat : une situation préoccupante	25
	• Un dispositif cantonal pour des pratiques clarifiées et une capacité d'agir renforcée	26
4.2	Promotion du « vivre-ensemble », prévention des extrémismes et sensibilisation à la sécurité	27
	• Un dépliant pour sensibiliser au repérage d'élèves en difficulté	27
	• Un film didactique pour se protéger lors du passage à l'acte d'un individu armé	28
	• L'enseignement en « Éthique et cultures religieuses »,	
	au contenu renouvelé et clarifié, contribue au « vivre-ensemble »	28
4.3	Promouvoir la citoyenneté de l'élève	29
	• Les conseils des élèves, levier pour contribuer à un bon climat scolaire	
	• Les conseils d'établissement au cœur de la Journée PEJ 2019	30
4.4	La 33° période scolaire renforcera l'apprentissage du français	30
4.5	Une vision à 360° des besoins de l'élève pour une intégration réussie	30
4.6	Un travail de fond en vue de consolider les mesures socio-éducatives en milieu scolaire	31
	• Une évaluation en profondeur des MATAS	31
	Des projets d'établissement et des expériences pilotes	31
4.7	Les assistant-e-s à l'intégration reçoivent un statut	32
4.8	Devoirs à domicile et devoirs surveillés	32
4.9	Des exigences accrues pour l'école à domicile	33
4.10	Une nouvelle maturité de l'École de culture générale	33
4.11	L'accès des jeunes à la culture encore renforcé	34
	• Un nouvel appel à projets « La culture, c'est classe ! »	
	Le Passculture encore plus attractif	34

# Une formation de qualité au cœur de notre action

Après un an à la tête du DFJC, c'est avec plaisir et confiance que j'envisage la rentrée scolaire. Les nombreuses visites sur le terrain, les rencontres avec tout-e-s les actrices et les acteurs de l'école et de la formation, les constats établis et l'avancement des projets importants pour l'avenir de l'éducation et de la formation de nos jeunes confortent ma conviction que notre système scolaire et de formation est solide et qu'il est porté par des professionnel-le-s de grande qualité et engagé-e-s. C'est sur cette base que les nombreux défis pourront être relevés.

Pendant l'année scolaire qui s'ouvre, deux chantiers sont prioritaires. Le premier est celui de l'introduction de l'éducation numérique dans les écoles. L'informatique associée à l'internet — nous sommes tout·e·s connecté·e·s! — transforme nos modes de vie, bouscule notre rapport à l'apprentissage, change le monde. Notre savoir, notre mémoire, notre connaissance logeront bientôt quelque part dans la nébuleuse virtuelle. Déjà le partage actif de l'information débouche sur la transformation en profondeur de l'organisation du travail, de la vie sociale, de la pratique des arts et des sciences. Des organisations en réseaux apparaissent, plus souples, moins hiérarchisées. Je veux y voir une nouvelle opportunité de réduire les disparités sociales, tout en mesurant les risques et les pièges.

Face à ces enjeux, l'école a la responsabilité de permettre aux élèves d'ajouter aux bases fondamentales d'une culture générale solide des nouvelles compétences dans les Technologies de l'information et de la communication (TIC). Le but est de former nos jeunes à maîtriser ces nouveaux outils de manière critique. L'introduction de l'éducation numérique dans les écoles se fera avec discernement, progressivement, selon les âges et avec des enseignant-e-s formé-e-s. Plusieurs établissements mènent des projets-pilote dont les résultats alimenteront la politique générale qui sera développée ces prochaines années. Au contraire d'une informatisation marchande de l'école, c'est le partage des savoirs et la collaboration, fondements des apprentissages et de la socialisation, qui seront les principes clés.



Le deuxième chantier concerne l'augmentation des taux de certification des élèves pour donner à chacun-e les meilleures perspectives de formation. Aucun-e élève ne doit sortir du système scolaire sans solution. Le canton de Vaud ne compte que 85% des jeunes de 25 ans titulaires d'un diplôme du secondaire II, alors que l'objectif fixé par la Confédération et les cantons est de 95%. Pour y parvenir nous travaillons en étroite collaboration avec tout-e-s les actrices et les acteurs — dont les entreprises formatrices et les professionnel·le-s de l'insertion socio-économique. Les objectifs sont, notamment, de renforcer le nombre de places d'apprentissage, de limiter les ruptures de contrat, d'augmenter le succès dans les différentes formations et d'assurer une information encore plus large et pertinente auprès de tou-te-s les élèves, des enseignant-e-s et des parents. C'est aussi dans cette perspective que le Département met en place une Unité Migration Accueil (UMA) pour que les élèves à trajectoire migratoire soient assuré-e-s d'un suivi scolaire précis et d'un projet pédagogique fort permettant leur intégration.

Dans le domaine de la formation, rien ne se fait en un jour. Il est toujours question de long terme. Mais certains sujets peuvent avancer plus vite que d'autres. Nous venons de le montrer lors de cette rentrée, notamment en proposant aux établissements des nouvelles modalités pour renforcer la maîtrise de classe à l'école secondaire en voie générale, en réformant l'enseignement de l'éthique et des cultures religieuses, en expérimentant des nouvelles mesures socio-éducatives ou encore en créant la fonction des assistant·e·s à l'intégration. Dans ce même esprit, nous agirons à l'avenir pour trouver des solutions adéquates et durables, pour que notre système de formation assume pleinement ses missions d'instruction, d'éducation et d'intégration.

Excellente rentrée 2018!

Cesla Amarelle Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

# 1. Le chantier de l'éducation numérique

### **Préambule**

La numérisation de notre société touche l'ensemble des domaines de l'activité humaine. L'école vaudoise a la responsabilité de préparer les citoyennes et citoyens de demain à cette réalité. Une éducation au numérique et aux enjeux de la transition ainsi qu'une formation à la maîtrise de la science informatique s'imposent si l'on entend garder la main sur cette dimension hautement stratégique.

Mais la technologie ne constitue pas en soi un projet de formation. La vague numérique interroge l'idéal éducatif dans son ensemble. À l'heure des réseaux sociaux et des nouveaux chemins de diffusion et de partage des données et des savoirs, de nouvelles manières d'apprendre se développent. Ce qui ne change pas, c'est la finalité de l'école: elle est certes là pour instruire, mais également pour apprendre à penser et à critiquer. Son rôle est de développer des connaissances et des compétences pertinentes de l'environnement pour s'y mouvoir sans se perdre. Des exigences renouvelées de vigilance s'imposent face aux nouvelles technologies. Le chemin à parcourir est une éducation *au* numérique, afin d'appréhender ses forces et ses faiblesses. À l'ère digitale, où chacun-e est réceptrice ou récepteur et émettrice ou émetteur d'informations, l'illusion de tout pouvoir connaître et maîtriser est un piège. C'est le rôle de l'école de le rappeler. Et de placer l'humain au cœur du processus d'apprentissage des nouvelles technologies; en valorisant l'homme et non sa dilution dans le numérique.

Le numérique offre de nouvelles opportunités, bouscule les hiérarchies, fragmente les pouvoirs, redistribue les cartes. Si la responsabilité de l'école est bien de préparer tous les jeunes aux réalités de leur époque, on peut voir l'éducation numérique comme une opportunité de lutte contre les inégalités sociales. Un objectif poursuivi avec des résultats variables par les sociétés occidentales depuis plusieurs décennies. A lui seul, ce défi est très stimulant.

# Objectifs de l'éducation numérique

Tous les cantons réfléchissent ou commencent à agir pour réussir cette transition. Le canton de Vaud s'y lance avec détermination et en sachant que tous les enseignant es de l'école obligatoire, du gymnase et des écoles professionnelles sont concerné es. Il met sur pied un plan d'action qui suit trois axes :

- la formation des élèves vers la maîtrise de trois piliers qui sont la science informatique, l'usage des outils numériques et l'éducation aux médias;
- la formation des enseignant-e-s de tous les degrés afin qu'elles/ils disposent des compétences requises pour assurer la formation des élèves dans un environnement en mutation numérique ;
- les actions pédagogiques, éducatives et administratives adaptées aux supports numérisés et à l'accès aux connaissances dans une société numérisée.



# État de situation

Un **groupe de travail** dédié à l'éducation numérique a été constitué dès l'automne 2017. Il réunit des représentant·e·s de tous les ordres d'enseignement: primaire et secondaire I, secondaire II, institutions spécialisées, Haute école pédagogique, Université et École polytechnique fédérale, ainsi que le Service des affaires culturelles (SERAC). Ce groupe de travail a organisé des journées cantonales, participé à des congrès et recueilli des informations quant aux succès et échecs, risques et opportunités de démarches menées dans nos écoles, dans d'autres cantons ainsi qu'à l'étranger. Les enseignements tirés des expériences observées donnent de précieuses indications sur ce qu'il convient de faire et de ne pas faire.

Le DFJC a désigné des établissements pilotes avec lesquels engager le processus d'introduction d'un enseignement à la science informatique et/ou aux projets numériques. Dès la rentrée 2018, 10 écoles pilotes pour l'enseignement obligatoire (EPS Aigle - EPS Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice - EPS Chavornay et environs - EPS Crissier - EPS Cugy et environs - EPS Le Mont-sur-Lausanne - EPS Sainte-Croix - EPS Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon - EPS Villeneuve Haut-Lac - EP Yverdon-les-Bains - Edmond-Gilliard), 3 pour le secondaire II (Gymnase de Morges - Centre professionnel du Nord vaudois - École professionnelle commerciale du Chablais, 2 pour l'enseignement spécialisé (Fondation Entre-Lac - SEI de la Fondation Verdeil) expérimenteront différentes formes d'éducation numérique. Pour les dix établissements pilotes de l'école obligatoire, l'expérience concerne 240 classes, 4'800 élèves et 300 enseignant·e·s.

Les instituts de formation des enseignant-e-s et les établissements scolaires ont anticipé une partie des besoins en matière d'éducation numérique. L'usage des outils numériques et l'éducation aux médias figurent déjà au programme de l'école vaudoise. Toutefois, tous les élèves n'en bénéficient pas et plusieurs domaines ne sont pas couverts comme, par exemple, la science informatique avec ses dimensions de pensée computationnelle et de compréhension des concepts fondamentaux qui régissent les dispositifs numériques.

### Crédit d'étude

Fin juin, le Conseil d'État a approuvé un crédit d'étude de 400'000 francs, première étape vers une décision d'envergure qui sera présentée au Conseil d'État puis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2019. Début juillet, la Commission des finances du Grand Conseil a donné son feu vert à ce crédit d'étude.

Il s'agit dans un premier temps de **mettre sur pied une équipe de projet chargée de définir les conditions-cadre du projet global**. La mission confiée à cette équipe de projet comprendra la réalisation des objectifs suivants:

- élaborer un cadre conceptuel cantonal d'éducation numérique pour la scolarité obligatoire et pour l'enseignement au secondaire II, en lien avec les objectifs du Conseil d'État en matière de numérisation ;
- étudier les conditions de mise en œuvre dans chacun des 3 cycles de la scolarité obligatoire et au secondaire II;
- proposer les éléments constitutifs d'une demande de crédit d'investissement présentée dans le cadre d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) pour réaliser le projet cantonal d'éducation numérique;
- assurer le suivi des projets dans les établissements pilotes choisis pour expérimenter des activités pédagogiques d'éducation numérique et en tirer des enseignements utiles à l'ensemble du projet cantonal;
- au sein des établissements pilotes, soutenir la conduite des recherches-actions; expérimenter des séquences d'éducation numérique visant à définir, avec les équipes pédagogiques et les directions des établissements, les axes du concept cadre cantonal d'éducation numérique au niveau des contenus, des approches didactiques, des méthodes et des moyens d'enseignement, des équipements en matériel et en infrastructures;
- analyser les besoins de formation, afin de définir et de réaliser, en collaboration avec les instituts de formation partenaires (UNIL, HEIG-VD, EPFL et HEP), les programmes de formation du personnel enseignant des établissements pilotes.

Par son ambition, ce projet requiert une cheffe ou un chef de projet expérimenté e qui pourra s'appuyer sur les compétences d'un groupe interdisciplinaire de spécialistes des domaines concernés et d'une équipe représentative des différents aspects du projet. Son recrutement est en cours.

### Tout le monde est concerné

Comme déjà indiqué, l'ensemble du système de formation est concerné par l'éducation numérique, soit : les degrés primaires, le degré secondaire I, l'enseignement spécialisé, le degré secondaire II de la maturité fédérale et des maturités spécialisées, le degré secondaire II de la formation professionnelle et enfin l'enseignement supérieur (UNIL, HES et HEP).

L'introduction d'actions d'accompagnement de l'école numérique permettra d'assurer la formation des élèves et des étudiant-e-s pour chaque type d'enseignement. Ces actions seront aussi adaptées aux profils des enseignant-e-s, aux exigences des plans d'études, des grilles horaires et aux échéanciers définis.

Sur le plan de la **formation des enseignant-e-s**, une différenciation est à opérer entre les généralistes, les semi-spécialistes et les spécialistes. Les formations pédagogiques initiales seront adaptées à partir de la rentrée 2018 pour les futur-e-s enseignant-e-s (voir 2º objectif du plan stratégique pluriannuel de la HEP).

La décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) d'octobre 2017 de considérer l'informatique en tant que discipline obligatoire pour les Écoles de maturité entrera en force au plus tard en 2022; la formation d'enseignant-e-s pour cette nouvelle discipline, en cours d'élaboration, réunit l'UNIL, l'EPFL et la HEP dans un projet commun. L'essentiel de l'effort de formation portera sur le personnel enseignant en activité, par des actions de formation continue.

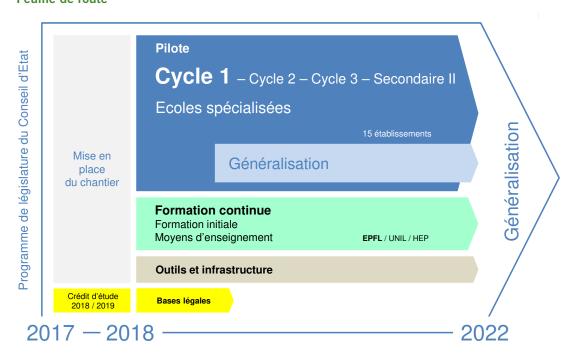
Les **plans d'études et les moyens d'enseignement** sont à créer, expérimenter et généraliser. Un groupe de travail spécifique est constitué pour traiter ces aspects fondateurs de l'enseignement. Pour les premiers degrés de la scolarité obligatoire, le groupe de travail a l'avantage de s'appuyer sur des expériences internationales. L'articulation entre les trois piliers ainsi que leur répartition sur les différentes années scolaires s'appuieront sur des données existantes de recherches en la matière.

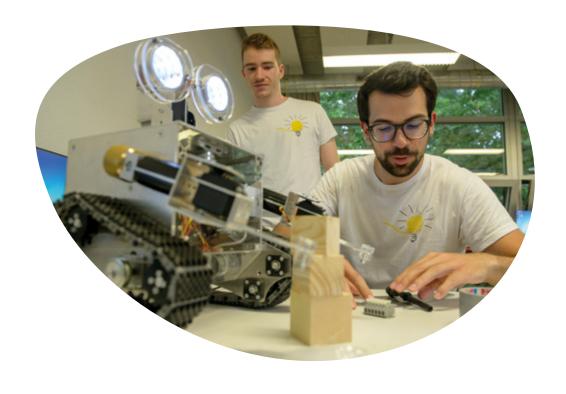
L'introduction d'une nouvelle matière dans la formation scolaire pose la question de la répartition des enseignements et de la confection des **grilles horaires**. S'il est envisageable de dédier du temps à l'éducation numérique dans les degrés primaires où interviennent des enseignant-e-s généralistes, la dotation horaire devient plus complexe pour les degrés secondaire I et secondaire II dans lesquels l'enseignement est essentiellement assuré par des enseignant-e-s spécialistes. À cet effet, il sera nécessaire de créer une **nouvelle discipline de science informatique et de projets numériques**.

# Une feuille de route, des échéances

Le chantier ouvert l'est pour plusieurs années. La démarche traversera toute la législature et certainement la suivante. L'introduction de l'éducation numérique se fera par étapes, et de manière évolutive. Les premières **échéances** visées sont identifiées. Elles devront permettre une expérimentation de l'éducation numérique au sein d'écoles pilotes dès l'année scolaire 2018-2019. Elles apporteront une contribution au développement d'un programme d'activités à intégrer dans un nouveau plan d'études.

# Introduction de l'éducation numérique dans l'école vaudoise Feuille de route





# 2. Revaloriser la formation professionnelle

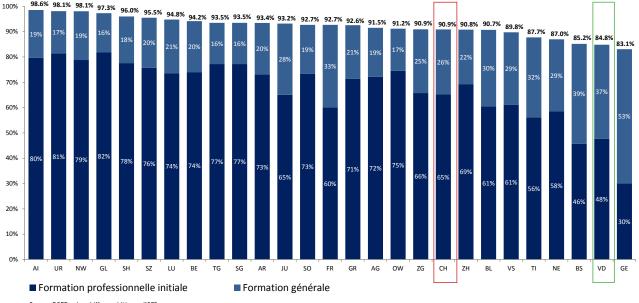
### **Préambule**

Garantir la cohésion sociale et la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois est un objectif prioritaire du Conseil d'État pour la législature 2017-2022. Pour y arriver, une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes sans formation certifiante est une nécessité. Ainsi, une mesure prioritaire du Programme de législature est de renforcer la formation professionnelle, duale et en école. En effet, les jeunes — mais également les adultes — menacés de décrochage social sont celles et ceux qui n'ont suivi aucune formation certifiante après l'école obligatoire. L'enjeu se mesure à un seul chiffre: quelque 80% des jeunes à l'aide sociale dans le canton n'ont aucune certification du secondaire II. Après l'école obligatoire, elles/ils n'ont pas entrepris ou mené à son terme une formation professionnelle initiale — accès à un Certificat fédéral de capacité (CFC) ou à une Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Elles/ils n'ont pas non plus accompli une formation générale de type gymnasiale. Or, selon une étude de l'Université de Zurich effectuée en 2012, le taux de chômage des jeunes et des adultes sans certification à l'issue du secondaire II est, respectivement, de 1,7 et 2,2 fois plus élevé que les jeunes et les adultes qui ont obtenu un titre d'une formation postobligatoire.

### Taux de certification secondaire II: Vaud doit faire mieux

La modernisation des statistiques de la formation a permis, pour la première fois, de calculer de manière stable et comparable les taux cantonaux de certification du secondaire II parmi les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. Les résultats ont été publiés, en mars 2018 par l'OFS et repris dans le rapport « L'éducation en Suisse 2018 ». Alors que le taux moyen national se situe à 90,9%, les disparités entre cantons sont élevées : la fourchette va de plus de 98% dans les cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures, Nidwald et Uri, à moins de 85% à Genève, qui obtient le moins bon score (83,1%), devant le Canton de Vaud (84,8%).

Taux de certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015



Source: DGEP, selon chiffres publiés par l'OFS

La Confédération, les cantons et les organisations économiques se sont fixés comme objectif commun de viser 95% de jeunes ayant atteint, jusqu'à leurs 25 ans, une certification du secondaire II. La marge de progression vaudoise est donc évidente. Offrir à chaque jeune ou adulte la possibilité d'accéder à une certification du secondaire II — viatique indispensable pour s'intégrer professionnellement et socialement – est donc un objectif prioritaire du DFJC. Une stratégie de réussite visant à atteindre le taux de 95% de certifié-e·s suppose de mieux connaître ce qui contribue au résultat vaudois et de s'interroger, sans tabou, sur le caractère perfectible du système éducatif cantonal.

# Une attention particulière aux jeunes migrant·e·s

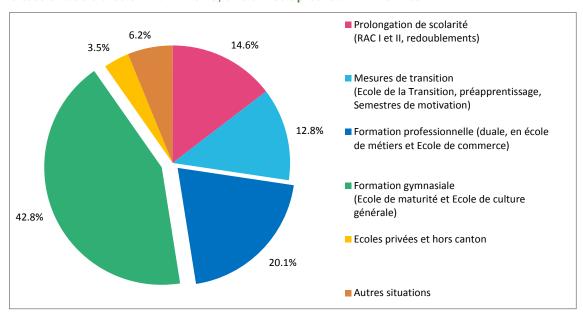
La migration, un facteur qui influence significativement la certification secondaire II

Part CH	Part VD	Statut	Taux de certification moyenne nationale
65.7%	55.2%	Suissesses/Suisses né∙e∙s en Suisse	94%
4.8%	5.1%	Étrangères/Étrangers né∙e∙s en Suisse	86.2%
9.3%	11.2%	Suissesses/Suisses né∙e·s à l'étranger	84.6%
20.2%	28.5%	Étrangères/Étrangers né∙e∙s à l'étranger	72.5%

Les chiffres sont éloquents en la matière. Parmi les jeunes de 25 ans, le taux de certification atteint 94% pour le groupe des Suissesses et Suisses né·e·s en Suisse; il est inférieur de 20 points (72,5%) pour le groupe des jeunes étrangères et étrangers né·e·s à l'étranger. La surreprésentation de cette typologie de résident·e·s (nationalité étrangère, naissance à l'étranger et trajectoire migratoire) dans le canton de Vaud (28,5% de la population totale contre 20,5% de la population totale résidente en Suisse) explique, pour partie, la différence entre les taux de certification vaudois et suisse. L'attention à ce facteur pousse le DFJC à prendre des mesures spécifiques pour les jeunes migrant·e·s, afin de les aider à réussir leur intégration professionnelle dans notre pays.

# Choix à la sortie de l'école obligatoire

Situation des élèves en 2017-2018, une année après leur 11e Harmos



Depuis plus d'une décennie, la forte attractivité du gymnase pour les élèves vaudois-e-s ne se dément pas. Après l'école obligatoire (11° Harmos), quatre jeunes sur dix y poursuivent une formation générale. Ainsi, en juin 2017, 43% des élèves ont fait le choix du gymnase, soit l'École de maturité, soit l'École de culture générale. Ce taux, élevé en comparaison intercantonale, s'inscrit à la hausse (40,5% en juin 2015).

La progression du nombre de gymnasien·ne·s inscrit·e·s à l'École de culture générale est spectaculaire: +39,7% depuis 4 ans; celle des gymnasien·ne·s inscrit·e·s à l'École de maturité atteint +13% sur la même période.

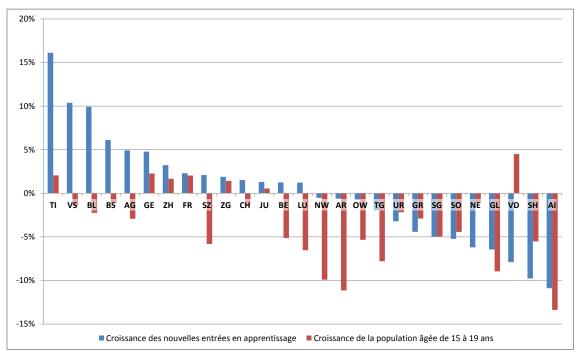
À cela s'ajoute que le nombre d'élèves qui prolongent leur scolarité obligatoire (RAC I + II) augmente depuis l'introduction de la LEO. Ces élèves ont en général l'ambition d'aller au gymnase et tentent, avec cette année de raccordement, d'obtenir les résultats requis pour s'y inscrire.

En se renforçant, la croissance des admissions en formation générale a pour effet que le nombre d'écolières et d'écolières se dirigeant vers la formation professionnelle initiale (CFC ou AFP) a diminué. La part des jeunes choisissant la voie professionnelle (duale, en École de métiers ou en École de commerce) ne concerne désormais plus que 20% des jeunes à la fin de la scolarité obligatoire. Cette part stagne à ce bas niveau depuis 2015, après avoir subi une érosion forte et accélérée (encore 51% en 1981; 45% en 1991; 37% en 2000; 24% en 2010).

La relation entre démographie et nouvelles entrées en apprentissage s'avère ici intéressante: le canton de Vaud connaît depuis dix ans une période de forte croissance démographique, notamment chez les jeunes âgés entre 15 et 19 ans (+4,7% entre 2012 et 2016). Au niveau national, cette même population a diminué de 1,4% sur la même période. Or, malgré la forte croissance démographique de la population en âge de commencer une formation professionnelle, les entrées en apprentissage ont diminué dans le canton de Vaud (-7,3% entre 2012 et 2016). Ce double constat est une situation unique en Suisse, les 6 autres cantons ayant connu une croissance démographique des 15 à 19 ans ayant tous, parallèlement, enregistré davantage d'entrées en apprentissage.

Au niveau national, on assiste globalement à la tendance inverse du Canton: alors que la population des 15 à 19 ans a diminué entre 2012 et 2016, les nouvelles entrées en formation professionnelle initiale ont augmenté de 1,6%. La mesure 1.1. du Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat « Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) » prend ici tout son sens.

#### Nouvelles entrées en apprentissage et croissance de la population des 15 à 19 ans



Source: DGEP, selon chiffres publiés par l'OFS

# L'efficience du système questionnée

Le faible attrait de la voie professionnelle interpelle dans un canton dont l'offre de formations certifiantes proposées est pourtant riche (quelque 190 métiers sur les 240 professions enseignées à l'échelle nationale). Les entreprises et les associations professionnelles s'engagent pour permettre aux jeunes d'acquérir un métier dans une impressionnante diversité de professions.

L'observation des parcours suivis par les jeunes au sortir de la scolarité obligatoire montre que, si le gymnase séduit, les taux d'échec ou d'abandon y sont élevés. Les choix initiaux des élèves donnent lieu à des réorientations nombreuses, très souvent de l'École de culture générale vers la formation professionnelle.

L'École de culture générale, qui voit ses effectifs grandir comme nulle autre filière de formation, est aussi celle qui enregistre les taux d'échecs les plus élevés. Presque un élève sur trois en première année (30%) redouble, se réoriente ou décide d'abandonner. Les deux années suivantes, les échecs, tous motifs confondus, diminuent mais restent élevés: plus de 16% en 2°; plus de 10% en 3°. A titre de comparaison, 20% des gymnasien-ne·s en École de maturité redoublent, se réorientent ou abandonnent à l'issue de la première année. Les échecs diminuent les deux années suivantes.

Chiffres de 16-17 à 17-18

		Taux de redoublement	Taux de réorientation	Taux d'abandon	Poursuite cursus normal
École de maturité	1 <sup>re</sup>	11,4%	5,4%	4,2%	79,0%
	<b>2</b> <sup>e</sup>	6,1%	1,7%	2,8%	89,4%
	3º	6,2%	0,3%	1,7%	91,9%
École de culture	1 <sup>re</sup>	13,6%	8,2%	8,1%	70,1%
générale	<b>2</b> <sup>e</sup>	9,4%	2,0%	4,7%	83,8%
	<b>3</b> e	4,9%	3,6%	2,6%	89,0%

Chaque expérience a sa valeur intrinsèque: la liberté de choisir sa voie est précieuse et doit être préservée. Mais des parcours balisés par plusieurs échecs ont aussi des conséquences, non seulement individuelles, mais également collectives, insuffisamment discutées. Les passages des formations générales vers les apprentissages à la suite d'échecs cumulés au gymnase, ou en raison de réorientation, induisent en grande partie l'âge moyen élevé — presque 19 ans - des apprenti-e-s vaudois-e-s en première année. Ces parcours retardent l'insertion dans la vie professionnelle, et donc l'accès à l'indépendance. Ils questionnent assurément l'efficience du système mis en place depuis plusieurs années.

# Un programme d'actions vers le succès

Le programme d'actions du DFJC pour atteindre l'objectif national de certification au secondaire II mise sur une approche pragmatique.

C'est d'abord une question d'état d'esprit. La formation professionnelle doit être présentée et promue partout pour ce qu'elle est : une voie à succès, un tremplin permettant d'acquérir un métier, de gagner son autonomie, tout en garantissant — sur les moyen et long termes — des perspectives d'évolutions multiples grâce à l'existence de nombreuses passerelles. Nous ne saurions l'oublier, le bien-être de la Suisse doit beaucoup à son système de formation duale, largement plébiscité à l'échelle internationale.

Viser 95% de jeunes certifiés au secondaire II à 25 ans doit être possible grâce à une panoplie de mesures concrètes, toutes orientées vers la valorisation de ce modèle de formation unique. Elles suivent trois axes principaux:

- promouvoir la formation professionnelle en cours de scolarité;
- augmenter le nombre de places d'apprentissage;
- prévenir les ruptures et les échecs en apprentissage.

# Des mesures à l'école obligatoire

Une plateforme initiée par le DFJC et réunissant les partenaires de la formation a listé une série de mesures qui seront mises en œuvre ces prochains mois avec l'objectif d'améliorer la communication et la collaboration entre l'école obligatoire et les formations postscolaires :

- Désigner un e répondant e AMP (Approche du monde professionnel) dans chaque établissement de la scolarité obligatoire.
  Cette personne veillera à la transition école obligatoire formation; coordonnera l'activité de tout e s les enseignant e s de la discipline; et sera chargée d'évaluer les actions du programme AMP (opérations menées, placements en stages, nombre de places d'apprentissage trouvées; obstacles rencontrés, etc.)
- Créer une unité interservices qui coordonnera toutes les actions de promotion de la formation professionnelle. Elle réunira des forces de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement postobligatoire, de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ainsi que les référent-e-s des régions scolaires du canton. Des spécialistes issu-e-s de la formation professionnelle y seront invité-e-s. Le travail en réseau, de proximité, sera valorisé, les projets régionaux soutenus.
- Mieux informer les parents en les rendant sensibles, dès la 7º Harmos aux futurs choix de leur(s) enfant(s), et en les informant sur la formation professionnelle, les filières, les écoles et les débouchés.
- Créer et pérenniser des Journées de la formation professionnelle dans les établissements de la scolarité obligatoire.

# Travailler avec les entreprises formatrices pour offrir davantage de places d'apprentissage

Un objectif du Conseil d'État veut que 1'000 places soient créées durant la législature. Un Groupe de travail réunissant le DFJC et des représentant·e·s de l'économie propose des mesures pour augmenter l'offre de places d'apprentissage ou faciliter leur création. Ce groupe est d'ores et déjà à l'œuvre en vue de formuler des propositions concrètes en 2019. Le mot d'ordre est résolument d'accepter de sortir des sentiers battus. Diverses pistes prometteuses ont été émises à ce stade:

- une étude identifiera les besoins réels des domaines de la formation professionnelle, les métiers à potentiel seront identifiés, notamment en lien avec l'avènement de la société numérique. Il s'agira aussi de prescrire les bonnes pratiques, d'identifier les besoins de soutiens aux entreprises qui font sens et sont réalistes;
- de nouveaux modèles de formation pour les apprenti-e-s formation mixte (plein temps, puis dual par exemple), réseaux d'entreprises – seront expérimentés. Des simplifications administratives et des appuis administratifs, demandés par l'économie, seront mis en œuvre partout où le Canton dispose de la marge de manœuvre nécessaire.

# Prévenir les ruptures d'apprentissage et les échecs

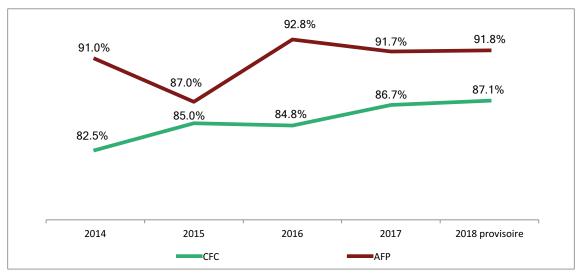
Le taux de résiliation des contrats d'apprentissage se monte à 21% au niveau national. Il est de 27% dans le canton de Vaud (hommes 31%, femmes 23%). Tous métiers confondus, le taux de retour en apprentissage est de 78% : c'est donc plus de trois quarts des apprenti·e·s qui reviennent dans le système de formation professionnelle après une résiliation. Afin de limiter les ruptures, la DGEP travaille dans plusieurs directions. Des mesures seront introduites au fil de la législature :

- prévenir les résiliations en première année surtout (soutenir les formatrices et formateurs en entreprises, aider à établir un programme d'accueil des apprenti-e-s) :
- augmenter le nombre des commissaires d'apprentissage pour renforcer le taux d'encadrement des apprenties;
- améliorer la détection précoce des lacunes scolaires qui peuvent ensuite être à l'origine d'un échec, et y remédier;
- améliorer l'information aux apprenti e s sur les exigences, et donc mieux les préparer aux examens;
- améliorer l'accès à l'orientation professionnelle dans les écoles professionnelles.

Aux examens de fin d'apprentissage, les échecs à la partie pratique représentent environ 80% des cas; à la partie théorique seulement 10%; aux deux parties environ 10%. Les chef·fe·s expert·e·s estiment que les candidat·e·s sont souvent mal préparé·e·s aux examens et qu'il est possible d'y remédier par des mesures ciblées.

Le projet SUCCES est l'une des mesures visant à améliorer le dispositif vaudois de formation professionnelle et les procédures de qualification. Un panel de professions présentant des taux d'échecs élevés et bas a été analysé. Ce travail, mené avec les entreprises formatrices, a contribué à l'identification des causes expliquant les mauvaises performances de certain-e-s candidat-e-s et à faire connaître les bonnes pratiques. L'idée est d'apporter des mesures ciblées et d'améliorer les performances des apprenti-e-s afin d'élever leur taux de réussite. SUCCESS y a déjà contribué: le graphique (ci-dessous) montre une hausse du taux de réussite depuis son déploiement.

#### Évolution du taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage



# Une formation pour toutes et tous: le défi des jeunes à la scolarité difficile

Quelque 15 à 20% des jeunes en fin de scolarité obligatoire choisissent une mesure de transition afin d'augmenter leur chance de trouver une place d'apprentissage. Ils rejoignent souvent l'École de la transition (EdT), ou participent à un Semestre de motivation (SeMo), ou encore entrent en préapprentissage.

La nouvelle loi sur l'orientation professionnelle, adoptée en mai 2018, consacre notamment à son article 11 la « Gestion de cas, adaptée à la formation professionnelle ». Développé dans le canton depuis le début des années 2010, ce principe sera renforcé dans sa mise en œuvre dès l'automne 2018. La situation des jeunes éprouvant des difficultés lors de la transition 1 (T1), à savoir le passage entre la scolarité obligatoire et les formations postobligatoires, doit être analysée en vue de la mise en œuvre d'une stratégie d'insertion adaptée dans la formation professionnelle.

Ce dispositif se déploie systématiquement en dernière année de scolarité obligatoire, dans la voie générale (VG), les classes de développement (DES), d'accueil et de raccordement 1. Les établissements scolaires, l'orientation professionnelle et des spécialistes de divers horizons (enseignement spécialisé, psychologie, protection de la jeunesse, etc.) analysent conjointement les situations et proposent des solutions visant à favoriser une transition réussie. Les jeunes hors scolarité peuvent également accéder à ces prestations en s'adressant directement aux Guichets T1 des Centres régionaux d'orientation.

À l'issue de cette phase de clarification, certains bénéficiaires sont orientés vers des mesures de transition 1, où les participant-e-s travaillent principalement sur la définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable, consolident leurs acquis scolaires pour les mettre en phase avec les exigences de la formation visée et reçoivent un soutien dans leurs démarches de recherche et de postulation. Quatre prestataires de mesures de transition 1 à plein temps sont actifs dans le canton: l'École de la transition (EdT), le Semestre de motivation (SeMo), le Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) et les préapprentissages en Écoles de métiers. Chacune de ces structures a son identité propre et dispose de programmes destinés à répondre à des besoins spécifiques identifiés lors de la phase de clarification. Un peu moins de 2'000 jeunes fréquentent annuellement l'une ou l'autre de ces mesures à l'issue desquelles, selon un taux calculé sur les trois dernières années, près de 65% entrent directement en formation professionnelle.

En 2018-2019, l'École de la transition (EdT) et les écoles professionnelles expérimenteront, avec certain-e-s participant-e-s, un modèle de formation mixte constitué d'une première phase de formation en école (de 6 mois à une année scolaire), suivie d'une insertion dans une place de formation duale en entreprise. Les bénéficiaires de ce projet entameront donc directement une formation qualifiante les conduisant au CFC ou à l'AFP.

# L'UMA, la PAI: un effort particulier envers les jeunes migrant·e·s

La création de l'Unité Migration Accueil (UMA) donne la garantie d'un suivi méticuleux, en profondeur et à long terme des jeunes migrant·e·s allophones, indépendamment de leur statut. L'UMA identifiera leurs besoins en matière d'appui scolaire afin de favoriser leur réussite et de leur offrir la perspective d'une insertion professionnelle réussie. L'équipe se constituera à la rentrée 2018. Elle consacrera ses efforts, dans un premier temps, à l'accompagnement des requérant·e·s d'asile mineur·e·s non-accompagné·e·s (MNA).

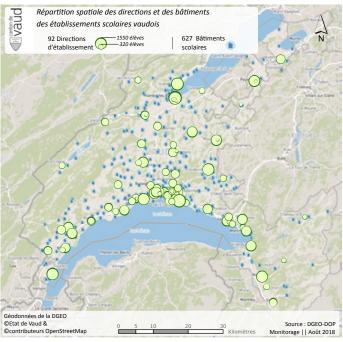
La Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI) est un contrat d'apprentissage qui prévoit une formation duale prolongée d'un an, soit le délai pour combler les lacunes linguistiques ou scolaires de départ. Ces lacunes pourraient en effet hypothéquer le parcours de l'apprenti·e·s. La PAI a été lancée ce printemps en Suisse. À ce jour, 55 contrats ont déjà été signés dans le canton de Vaud. Une centaine de places sont prévues dans ce modèle prometteur qui fait l'objet d'un financement conjoint de la Confédération et du Canton.

# 3. Les chiffres de la rentrée 2018-2019



# Tableau de bord de l'enseignement obligatoire

#### 92 établissements dans le canton



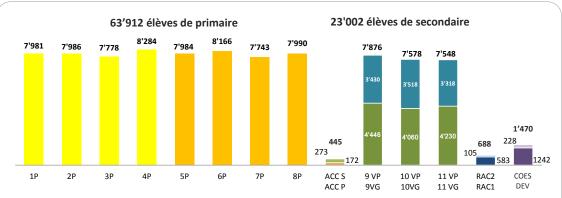
A la rentrée scolaire 2018, 89'517 élèves du canton prendront le chemin de l'école obligatoire pour se rendre dans les 92 établissements scolaires. Ceux-ci utilisent 630 bâtiments. L'enseignement y sera dispensé dans un total de 4'745 classes.

Le nombre moyen d'élèves par classe est de 19 au primaire, de 18 en Voie Générale (VG) et de 21 en Voie Prégymnasiale (VP) pour le secondaire.



#### Effectifs de l'année scolaire 2018-2019

Les chiffres de la rentrée, les prévisions en juillet 2018



A la rentrée, 63'912 élèves seront scolarisé.es dans les 3'315 classes primaires du canton.

Les 7'876 élèves de  $9^e$ , les 7'578 élèves de  $10^e$  et les 7'548 élèves de  $11^e$  suivront leur scolarité secondaire en étant répartis dans 1'188 classes. Les filles sont majoritaires (53,1% des élèves) en VP; les garçons le sont (53,2%) en VG.

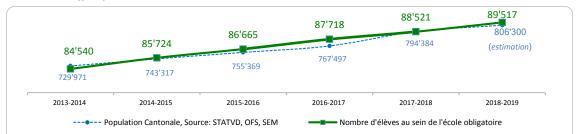
688 élèves intégreront les 35 classes de raccordement (RAC 1 et RAC 2), prolongation du degré secondaire.

455 élèves récemment arrivés en Suisse intègreront 27 classes d'accueil au primaire (ACC P) et 32 classes d'accueil au secondaire (ACC S)

1'470 élèves rejoignent 119 classes de développement (DEV) et 29 classes officielles d'enseignement spécialisé (COES), intégrées au sein de l'enseignement obligatoire.

#### 1000 élèves de plus par an à l'école obligatoire

Evolution des effectifs d'élèves

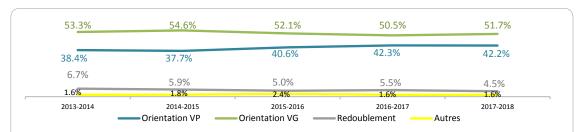


Par rapport à l'année précédente, on enregistre une hausse de 1.13% du nombre d'élèves, soit 957 élèves. Ce qui se traduit par l'ouverture de 62 classes supplémentaires.

La hausse d'environ 1'000 élèves par an est observée depuis 2011. Cette dynamique reflète l'évolution de la population vaudoise qui a augmenté en moyenne de 1,7% par an ces 5 dernières.

#### Décisions d'orientation en fin de 8P

Les taux d'orientation vers la VG-VP se stabilisent

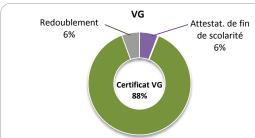


A l'issue du cycle de transition qui termine le 2ème cycle primaire, les élèves de 8P sont orientés soit en VG, soit en VP. En juin 2018, la volée de 8P comptait 7'845 élèves. 51,7% d'entre eux ont été orientés en VG et 42,2% en VP.

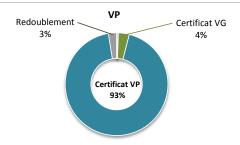
Ces taux d'orientation se stabilisent après une légère hausse (+3,8 points en 4 ans) de la part des élèves orientés en VP. Les redoublements à l'issue de la 8P diminuent (4,5%, soit 2 points de moins en quatre ans).

#### La certification des élèves à la fin de l'école obligatoire

Des taux élevés en VG et en VP



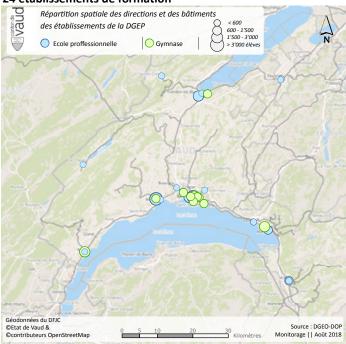
En 2017-2018, le taux de certification de la volée de 11ème est de 91.8%, soit 6'744 élèves certifié.es (3'797 élèves VG et 2'947 élèves VP). Si les dynamiques observées ces dernières années se confirment, on peut avancer qu'une grande partie des redoublant.es sera certifiée l'année prochaine,



ce qui devrait augmenter la proportion d'élèves certifié.es. En juin 2017, 252 élèves de 11VG ont redoublé. De ce groupe, 196 ont été certifié.es en juin 2018, soit une augmentation de 4.5% du taux de certification initial de la volée 2016-2017, qui s'élève désormais à 91.7%.

# Tableau de bord de l'enseignement postobligatoire

#### 24 établissements de formation\*



Selon les dernières projections pour l'année scolaire 2018-2019, plus de **31'380 élèves** intégreront l'une des **2'076 classes** de l'enseignement postobligatoire ou une école supérieure de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Elles ou ils seront réparti-e-s au sein des **13** établissements de formation professionnelle et des **11** gymnases de la DGEP.

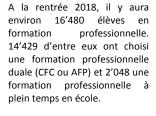


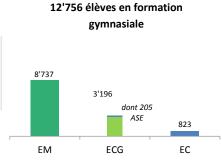
<sup>\*</sup>Uniquement les établissements de formation de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire

#### Effectifs de l'année scolaire 2018-2019

Les chiffres de la rentrée, prévision selon l'état de début août 2018







A la rentrée d'août 2018, l'Ecole de maturité, qui conduit au certificat de maturité, comptera plus de 8'700 élèves, dont ceux qui suivent leur 2<sup>e</sup> année de maturité bilingue dans un pays étranger. Les élèves inscrits en Ecole de culture générale, candidats à un certificat de culture générale, candidats à un certificat de culture générale, sont plus de 3'200. 205 d'entre eux, inscrits dans la filière d'assistant socio-éducatifs (ASE), obtiendront en plus un CFC. L'Ecole de commerce, qui conduit aussi à un CFC, accueillera 823 élèves. Ces deux groupes d'élèves (distingués en bleu dans le graphique) suivront donc une formation professionnelle en école, formation délivrée par le gymnase.

# 2'148 élèves en autres formations

203

109

ECP ECGS

775 élèves débuteront une maturité professionnelle post-CFC (MP) alors que 581 élèves suivront une formation dans une école supérieure (ES) et 480 se lanceront dans une maturité spécialisée (MS).

MS

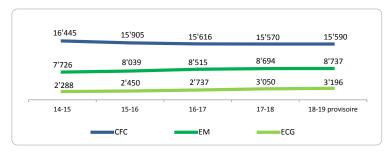
MP

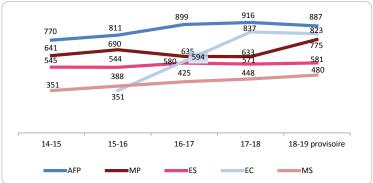
FS

203 élèves prépareront l'examen complémentaire passerelle (ECP) et 109 suivront l'école de culture générale du soir (ECGS).

#### Evolution des effectifs sur 5 ans

L'attractivité du gymnase ne se dément pas





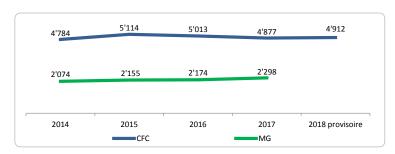
Le nombre de jeunes suivant une formation professionnelle en vue d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC) a régulièrement diminué depuis 2014, de 5.2% sur 4 ans. A l'inverse, le nombre d'élèves choisissant le gymnase ne cesse d'augmenter: de 13% pour les jeunes inscrits à l'Ecole de maturité; de 39,7% pour les jeunes inscrits à l'Ecole de culture générale.

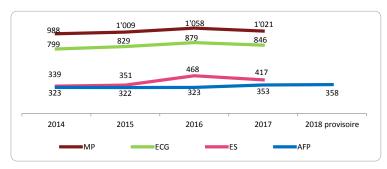
A la rentrée d'août 2018, 581 élèves seront en formation dans une école supérieure (ES).

Les effectifs de l'école de commerce se sont stabilisés depuis 2017-2018.

### Les titres délivrés à l'issue de la formation secondaire II

Une évolution contrastée selon les filières





Le nombre de CFC délivrés a augmenté quant à lui de 2.7% alors même que les effectifs diminuent depuis 2014. Ceci s'explique par l'amélioration du taux de réussite qui est passé de 82.5% en 2014 à 87.1% en 2018 (chiffre provisoire).

Le nombre de maturités gymnasiales (MG) délivrées a augmenté de 10.8% depuis 2014.

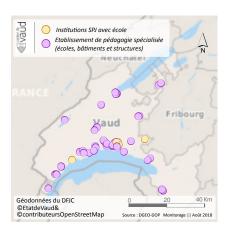
Le nombre de titres délivrés pour la maturité gymnasiale et le certificat de culture générale n'est pas encore connu. Il dépendra de la session de rattrapage de septembre.

# Tableau de bord de l'enseignement spécialisé

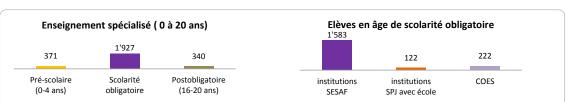
#### Etablissements de pédagogie spécialisée

Les 24 établissements de pédagogie spécialisée relevant du SESAF (19 institutions privées reconnues d'utilité publique – pouvant comprendre plusieurs sites – et 5 structures rattachées à l'Etat de Vaud) accueillent des élèves âgés de 0 à 20 ans. Le SESAF chapeaute aussi, sur le plan pédagogique, les 5 écoles relevant d'institutions du SPJ.

En plus des élèves scolarisés dans les établissements de pédagogie spécialisée, certains établissements scolaires DGEO accueillent des classes d'enseignement spécialisé (COES) dont l'enseignement et l'organisation sont comparables aux institutions.



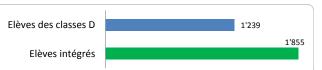
#### Effectifs de l'enseignement spécialisé pour l'année scolaire écoulée 2017-2018



Les effectifs de l'enseignement spécialisé enregistrent des fluctuations en début d'année scolaire, jusqu'à l'actualisation des besoins des élèves. Pour cette raison, il est plus pertinent de donner une photographie des effectifs à la fin de l'année scolaire écoulée (les deux figures ci-dessus). Les effectifs de la rentrée 2018 se stabiliseront d'ici à l'automne 2018.

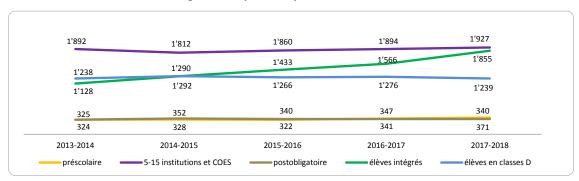
#### Elèves intégrés dans les établissements de la scolarité obligatoire, juin 2018

Permettre aux élèves en grande difficulté ou en situation de handicap d'être intégrés dans l'école régulière est un des objectifs visé par la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS).



En conséquence, davantage d'élèves suivent partiellement ou totalement leur scolarité dans un établissement de l'école obligatoire tout en bénéficiant, pour permettre leur intégration, de mesures d'accompagnement telles que le renfort pédagogique, le soutien pédagogique spécialisé et/ou l'aide à l'intégration. Par ailleurs, les établissements de la scolarité obligatoire comptent aussi des classes de développement (classe D) et des maîtres itinérants destinés aux élèves pour lesquels un enseignement et un programme individualisés sont nécessaires.

#### Evolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par secteur sur les 5 dernières années



# La HEP Vaud monte en puissance

Les effectifs de la HEP Vaud poursuivent leur progression: la haute école prévoit d'accueillir plus de 1'300 nouvelles et nouveaux étudiant·e·s pour la rentrée 2018, alors qu'elles/ils n'étaient que 486 il y a dix ans, lors de la rentrée 2008. Deux explications à cette augmentation constante: les formations proposées attirent de plus en plus et elles répondent aux besoins de l'École vaudoise. Cette évolution est particulièrement marquée dans les formations menant à l'enseignement primaire et secondaire I. La première année du Bachelor en enseignement primaire comptera 390 étudiant-e-s (+11% par rapport à 2017) et celle du Master en enseignement secondaire I, 290 (+ 34%). Dans ces deux secteurs, il importe que la HEP Vaud attire de plus en plus d'étudiant·e·s afin de répondre aux besoins démographiques de l'École vaudoise. Déjà lors des cinq années précédentes, la HEP Vaud a su répondre à ce défi en augmentant de 50% le nombre de ses étudiant·e·s dans ces deux programmes, ainsi que dans le Master en pédagogie spécialisée. Si elle ne parvenait pas à poursuivre cette évolution, ce seraient des centaines d'enseignant-e-s diplômé-e-s qui mangueraient dans cing ans. Cette perspective souligne l'importance du rôle de la HEP dans le bon fonctionnement du système vaudois de formation.

Pour accroître encore son attractivité, la HEP Vaud mise d'abord sur la proximité avec la pratique professionnelle et sur l'innovation.

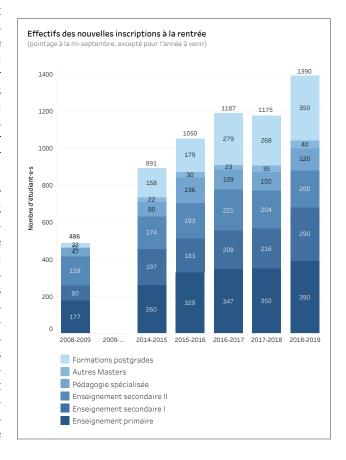
Avec environ 150 jours de stage dans la formation menant au Bachelor, le volume de pratique dans les établissements scolaires a doublé par rapport à l'époque de l'École normale et situe la HEP Vaud parmi les HEP qui en offrent le plus. Il en va de même dans les autres programmes. Afin de renforcer ce dispositif, la rentrée 2018 est marquée par de nouvelles exigences d'évaluation des stages, par une augmentation du travail commun entre les 1'200 praticiennes et praticiens formateurs et les 250 enseignant-e-s de la HEP, ainsi que par une revalorisation (de 10 à 15%) de l'indemnité touchée par la plupart des praticiennes et praticiens formateurs.

Côté innovation, la HEP mise sur l'éducation numérique, sur la mobilité et sur la diversité des parcours de formation. Dès cette année académique, tout·e·s les étudiant·e·s bénéficieront d'une formation en science informatique, qui s'ajoute à leur formation dans les deux autres piliers de l'éducation numérique: éducation aux médias et utilisation des outils numériques dans l'enseignement. Afin d'augmenter leurs compétences à enseigner dans des classes de plus en plus multiculturelles, les étudiant-e-s sont nombreuses et nombreux à profiter des programmes de mobilité de la HEP. Ils seront 165 en 2018-2019 à se confronter à d'autres réalités éducatives. Il s'agit notamment du programme PEERS (programme d'étudiant·e·s et d'enseignant·e·s chercheuses et chercheurs en réseaux sociaux), soit un dispositif complètement innovant, créé par la HEP Vaud et soutenu tant par les organismes nationaux qu'européens. Enfin, l'attractivité de

la HEP repose aussi sur sa capacité à proposer des parcours de formation aux personnes qui envisagent des reconversions professionnelles: admission sur dossier, validation des acquis de l'expérience, aménagement temporel du cursus ou autres dispositifs innovants. La HEP comptait ainsi 250 étudiant-e-s en formation de base âgé-e-s de plus de 40 ans lors de l'année 2017-2018.

Globalement, la HEP comptera 2'804 étudiant-e-s en 2018-2019 (+6,6% par rapport à l'an dernier. Elles/ils n'étaient que 1'138 il y a dix ans. Cette année, 670 étudiant-e-s suivront un programme de formation postgrade (CAS, DAS, MAS). Ce dernier chiffre, en progression de 16% en un an, traduit l'intérêt des enseignant-e-s à entreprendre une formation continue certifiée. La HEP Vaud propose 19 programmes de ce type, dont notamment un nouveau MAS (Master of advanced studies) en pratiques d'accompagnement afin de renforcer les compétences d'intervention dans des situations relationnelles complexes, ainsi qu'un nouveau CAS de Personnes ressources en éducation numérique destiné à doter les établissements scolaires de compétences dans ce domaine stratégique.

Le coût annuel par étudiant·e·s de la HEP Vaud s'établissait à 23'182 francs en 2016 (contre 25'738 francs en 2015, -10%). Ce montant inclut le coût de la formation pratique en stage. Il se situe régulièrement parmi les plus bas des quinze HEP suisses.





# 4. Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

# 4.1 Mobilisation accrue contre le harcèlement scolaire

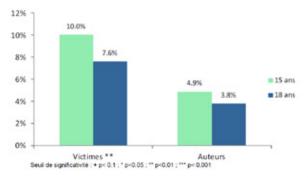
# Le constat: une situation préoccupante

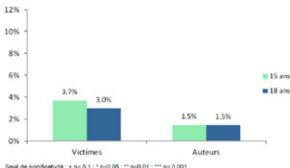
Longtemps ignoré, encore souvent sous-estimé, le harcèlement entre élèves est un problème important que l'école doit traiter avec le plus grand sérieux. Au travers des réseaux sociaux, dont l'utilisation par les élèves mais aussi par les adultes de l'école a explosé ces dernières années, le cyberharcèlement ajoute une dimension nouvelle à un phénomène déjà complexe. En 2015, le DFJC avait pris pour la première fois 13 mesures innovantes contre le harcèlement entre élèves dans le cadre scolaire. L'une d'elle a été la désignation d'un enseignant qui s'est spécialisé sur le sujet et s'implique, sur le terrain, dans diverses actions de prévention et d'appui aux directions d'établissements et aux enseignant-e-s confronté-e-s à des cas graves, ceci en lien étroit avec les membres des équipes de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS).

Interrogeant des élèves vaudois-e-s, une récente enquête de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (2018) a établi que, durant les 18 derniers mois, un-e élève de 15 ans sur dix est victime de harcèlement « traditionnel » au moins une fois par semaine. Le nombre de victimes de cyberharcèlement au cours des 12 derniers mois est moindre (3,7% des élèves de 15 ans interrogés). Pour les jeunes en formation de 18 ans révolus, on enregistre une diminution certes significative de ces valeurs (respectivement 7,6% et 3%), mais la situation reste préoccupante.

# Victimes et auteurs de harcèlement « traditionnel » (au moins 1x/semaine) au cours des 12 derniers mois selon l'âge (%)

# Victimes et auteurs de cyber-harcèlement (au moins 1x/semaine) au cours des 12 derniers mois selon l'âge (%)





Source: Lucia S., Stadelmann S., Pin S., Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes adultes dans le canton de Vaud, IUMSP, 2018

Menée en janvier 2018 auprès des directions de tous les établissements de la scolarité obligatoire vaudoise, une enquête a montré que, durant les 18 derniers mois, quelque 760 situations ont été traitées par les conseils de direction, soit 6 cas pour 1'000 élèves. Un tiers de ces situations ont été jugées graves. Le phénomène est largement répandu, puisque 71 établissements de la scolarité obligatoire sur un total de 92 ont eu à gérer une situation sérieuse de harcèlement entre élèves. L'expérience montre que chaque cas est différent; une prise en charge « au cas par cas » s'impose donc. Cela dit, l'enquête établit l'hétérogénéité des pratiques. Quand ils sont confrontés à des crises, 52% des établissements suivent une approche structurée et formalisée dans un document écrit interne, connu des professionnel·le·s de l'école; 48% des établissements ne disposent pas d'un tel protocole ou d'un *vade mecum* décrivant le mode de prise en charge souhaitable et les responsabilités respectives des divers actrices et acteurs. La prise en charge des cas n'est pas forcément moins bonne, mais l'expérience montre qu'elle peut souffrir de cette moindre codification des pratiques à suivre.

Depuis le plan d'action de 2015, 69 établissements ont mené des actions de prévention spécifique au harcèlement entre élèves et 77 des actions de prévention non spécifique, portant sur le climat scolaire et le « vivre-ensemble » au sein de l'école. 80 établissements expriment des besoins d'appui et de formation en lien avec la prise en charge des situations graves. Le souhait d'organiser des formations spécifiques dans les deux ans à venir est partagé par deux établissements sur trois, alors même qu'un établissement sur deux a déjà organisé des formations ces deux dernières années.

# Un dispositif cantonal pour des pratiques clarifiées et une capacité d'agir renforcée

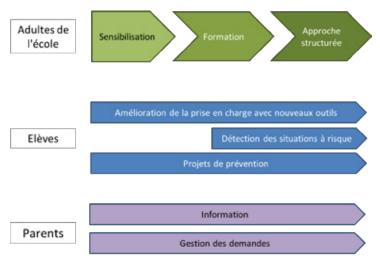
Sous l'impulsion de la cheffe du DFJC, et avec le concours actif de l'Unité PSPS, un groupe de travail interservices — Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et Service de protection de la jeunesse (SPJ) — a tiré le bilan des actions menées depuis 2015. Il a analysé les plus récents constats sur la situation de l'École vaudoise face au harcèlement entre élèves. Sa conclusion est qu'un besoin d'agir existe. Il s'agit de ne pas laisser la peur s'installer dans la cour de récréation et de souligner que l'impunité des harceleuses et harceleurs n'est pas tolérable.

L'important travail au quotidien de la Direction pédagogique de la DGEO, qui appuie les établissements et délivre ses bons offices entre l'école et les parents d'élèves concernés par une situation de harcèlement, ainsi que les mesures de 2015, doivent être consolidés dans trois directions: renforcer la prévention, améliorer la gestion des cas graves et des crises et assurer un suivi de qualité. C'est l'objectif poursuivi par la formulation d'un dispositif cantonal contre le harcèlement entre élèves. Désormais largement sous toit, sa mise en œuvre, dès la rentrée 2018, devra contribuer à harmoniser et renforcer les prises en charge des cas dans les établissements vaudois, sans diminuer pour autant leur liberté d'organisation.

Le dispositif cantonal énumère une série de principes à respecter et d'actions à mener, en distinguant trois niveaux d'intervention : celui du personnel des écoles, celui des élèves, et enfin celui des parents.

### Le dispositif cantonal contre le harcèlement

une approche à trois niveaux pour mieux prévenir et mieux gérer les crises



Source: UPSPS/Olivier Duperrex, juin 2018

Au cœur du dispositif figure, explicitement, le principe que chaque élève scolarisé·e· est informé-e· que son établissement prévient le harcèlement entre élèves et a un dispositif pour répondre de manière pertinente et proportionnée aux situations détectées ou annoncées. Chaque élève apprend qu'elle/il a accès à des professionnel·le·s de l'école sensibilisé·e·s au harcèlement, formé·e·s pour contenir les situations et sachant à qui faire appel pour obtenir un appui si la situation de harcèlement se détériore et devient grave.

La capacité de prise en charge des situations par les établissements sera systématiquement renforcée. Dès la rentrée, dans l'ensemble des écoles, des séances de sensibilisation destinées aux enseignant-e-s renforceront la prise de conscience commune sur le fait que le harcèlement entre élèves est un risque en milieu scolaire et que l'humiliation des élèves par les adultes augmente le risque de harcèlement entre élèves. Ces séances transmettront une vision partagée des rôles et responsabilités des différent-e-s actrices et acteurs. Des formations destinées aux conseils de direction, aux membres des équipes PSPS et aux enseignant-e-s intéressé-e-s continueront à être proposées avec l'objectif de mettre en place un groupe de référence sur cet enjeu dans chaque établissement. Dans un deuxième temps, l'effort se poursuivra dans les écoles professionnelles, les gymnases et au sein de l'école de la transition, avec des outils et des appuis spécifiques encore à affiner.

La gestion des demandes de parents en lien avec une suspicion de harcèlement entre élèves sera renforcée, tant au niveau des directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire que du Secrétariat général du DFJC. Un e déléguée aux Relations École-Famille sera engagée dans l'état-major de la cheffe du DFJC pour apporter un appui à la gestion des cas

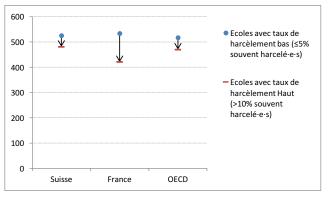
graves. Elle/il coordonnera, au niveau du département, un groupe de référence pour les relations École-Famille. Cette personne sera aussi chargée de l'information sur les bons offices et coordonnera le traitement des doléances de parents, dans les cas particulièrement préoccupants.

La place de la sanction, sa pertinence et ses limites dans les situations de harcèlement entre élèves nourrissent régulièrement les discussions. Afin de clarifier quelles sanctions peuvent être prises par qui et dans quelles situations, une table ronde réunissant des spécialistes de divers domaines (école, justice, police, éducation) sera mise sur pied au cours de l'hiver 2018-2019. Ses conclusions seront intégrées au dispositif cantonal contre le harcèlement, lequel affirmera ainsi sa vocation à être une plateforme évolutive des principes et bonnes pratiques à respecter pour mieux prévenir et traiter les cas de harcèlement. Le dispositif cantonal a pour but d'améliorer durablement le climat scolaire dans les écoles et les lieux de formation vaudois.

#### Le harcèlement entre élèves a un impact sur leurs résultats et leur santé

La mobilisation contre cette forme sournoise de violence entre élèves est d'autant plus nécessaire que la littérature scientifique a démontré l'importance des effets du harcèlement sur les résultats scolaires et la santé des élèves. Les études internationales (OCDE) sur le sujet le montrent sans ambiguïté: le fait d'être scolarisé-e dans un établissement enregistrant une prévalence élevée du harcèlement entre élèves a un effet sur les performances scolaires du groupe; leurs résultats sont moins bons que ceux obtenus par les élèves évoluant dans une classe moins touchée par le phénomène du harcèlement.

PISA 2015 – Score en science selon le taux de prévalence du harcèlement entre élèves



Source: OECD, PISA 2015 Database, Table III.8.10.

# 4.2 Promotion du «vivre-ensemble», prévention des extrémismes et sensibilisation à la sécurité

# Un dépliant pour sensibiliser au repérage d'élèves en difficultés

Le DFJC est un partenaire actif du dispositif cantonal de prévention de l'extrémisme violent, piloté par le Département des institutions et de la sécurité (DIS). Il veille à répondre de manière efficace et proportionnée aux conséquences découlant des situations critiques pouvant survenir sur les lieux de formation. L'évaluation de la prévalence du phénomène de radicalisation, réalisée entre 2016 et 2017, a permis d'identifier les attentes du département et des professionnel·le·s de l'enseignement postobligatoire, soit : disposer de procédures de signalement, bénéficier de conseil(s)/coaching sur ce thème, pouvoir recourir à une « Helpline » cantonale, et avoir accès à des formations spécifiques.

Conscient du caractère sensible de la thématique, le DFJC a souhaité développer des mesures internes en adéquation avec la réalité du terrain. Dans un premier temps, dès la rentrée scolaire 2018-2019, une information générale sera transmise à l'ensemble des directions d'établissements, sous la forme d'un dépliant. Son contenu a été pensé pour répondre aux questions de base. Il détaille les principales étapes à suivre lors de toute activité de repérage d'élèves en difficulté. Des informations sur les services et professionnel·le·s spécialisé·e·s en matière de radicalisation et d'extrémisme violent, ainsi que sur les ressources disponibles à l'interne du DFJC, sont répertoriées.

Dans le courant de l'automne 2018, des formations seront proposées aux professionnel·le·s de l'enseignement. La poursuite des collaborations avec des spécialistes directement concerné·e·s par le sujet, de même que l'évaluation régulière des besoins en matière de prévention du phénomène permettront de renforcer le travail interdisciplinaire qui se construit. Ces diverses mesures favoriseront la prise en charge précoce des situations critiques.

# Un film didactique pour apprendre à se protéger lors du passage à l'acte d'un individu armé

Les tueries en milieu scolaire sont des événements rarissimes mais que l'on ne saurait totalement exclure. Elles sont dues à la folie meurtrière d'un individu isolé qui passe soudain à l'acte — le comportement dit « AMOK ». L'expérience montrant que des vies sont préservées lorsque des recommandations de sécurité sont respectées et appliquées, il est essentiel d'être sensibilisé à ce risque. C'est le but d'un film produit par la Police cantonale vaudoise avec, entre autres, la participation du DFJC. Cet outil didactique, destiné à faire comprendre aux différents personnels des écoles les bonnes pratiques, sera présenté dès l'automne 2018 dans les établissements scolaires et lieux de formation du canton. Sa présentation fera partie d'un module de formation à la sécurité face à un cas de tireur actif (situation « AMOK »).

Considérés comme des « catastrophes », soit des événements majeurs qui obligent à adopter une conduite et une organisation spécifiques, les cas de tireurs actifs « AMOK » sont gérés dans notre canton en partenariat avec différent-e-s intervenant-e-s de la protection de la population, de la santé publique, des autorités judiciaires et des autorités communales. Si un cas se présente dans le cadre scolaire, les instances chargées du commandement des opérations doivent pouvoir s'appuyer sur une organisation et une coordination départementale structurées: état-major du DFJC, directions des établissements scolaires, membres des cellules de crise, notamment.

Même si la prise de conscience que l'impensable pourrait se produire ne se décrète pas, il est de la responsabilité de l'État d'entreprendre toute mesure utile et proportionnée de sensibilisation. Avec ce film, le canton de Vaud s'est inspiré de l'expérience neuchâteloise. Le scénario et les messages didactiques du film vaudois ont été développés lors d'un travail collectif mené par des représentant-e-s du DFJC, de la Police cantonale et de la Cellule psychologique, soit des personnes ayant une solide expérience de collaboration dans les situations de crise. Le film, tourné au Gymnase de Burier le printemps dernier, s'adresse exclusivement aux personnels adultes des lieux d'éducation et de formation: directions d'établissements, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel socio-éducatif, psychologues et infirmier-ère-s scolaires.

Le nombre de professionnel·le·s à former est important. Les premières actions de sensibilisation (diffusion du film et explications par des spécialistes de la Police cantonal et du DFJC), durant l'année scolaire 2018-2019, toucheront les directions d'école et les membres des cellules de crise des cycles obligatoire et postobligatoire. Le déploiement de ces actions de sensibilisation se poursuivra durant l'année scolaire 2019-2020, pour assurer une couverture complète des personnels à former.

# L'enseignement en « Éthique et cultures religieuses », au contenu renouvelé et clarifié, contribue au « vivre-ensemble »

Récemment, une motion du Grand Conseil demandait de remplacer l'Histoire biblique par un enseignement en Histoire et sciences des religions. La LEO, ayant repris dès 2013 les grandes lignes du Plan d'études romand (PER) relatif à la nouvelle discipline « Éthique et cultures religieuses », un cadre clair à cet enseignement restait à définir. En particulier sous l'angle de la dotation horaire et du renforcement de l'enseignement en éthique. Un groupe de travail réunissant des représentant-e·s des Églises, des enseignant·e·s en Histoire et des député-e·s s'y est attelé sous la présidence de la cheffe du DFJC. Siégeant dès septembre 2017, il a œuvré à dégager un consensus solide.

L'enseignement en « Éthique et cultures religieuses » respectera la neutralité confessionnelle de l'État, inscrite dans la Constitution vaudoise et dans la LEO. Dispensé dès la rentrée 2018-2019 à tous les élèves dans les trois cycles (degrés primaire et secondaire I), il éveillera au vivre-ensemble dans une société multiculturelle, conformément au Programme de législature du Conseil d'État qui s'est fixé comme buts la garantie de la cohésion sociale et la prévention des radicalisations. Cet enseignement sensibilisera aux valeurs et aux enjeux éthiques, tout en soulignant l'égalité devant la loi, le refus des discriminations, l'autonomie personnelle ainsi que la liberté de conscience et de croyance, conditions de la paix religieuse et civile. Un accent spécifique est mis au troisième cycle sur la prévention des extrémismes et des replis identitaires au sein des différentes communautés.

L'année scolaire 2018-2019 est celle du démarrage de la mise en œuvre de cet enseignement au contenu clarifié. L'accent sera mis sur le fait religieux lu à travers quatre disciplines: Histoire, Géographie-Citoyenneté, Français et Sciences. L'interdisciplinarité est posée d'emblée comme un enrichissement. La place de cet enseignement dans les grilles horaires est prévue en cours blocs pour atteindre le quota de périodes sur l'année. Par ailleurs, des modules de formation des enseignant·e·s seront proposés par la HEP dès l'automne 2018.

# 4.3 Promouvoir la citoyenneté de l'élève

# Les conseils des élèves, levier pour contribuer à un bon climat scolaire

Nombre d'études menées au niveau international (OCDE, par exemple) le démontrent: pour s'épanouir scolairement, les élèves doivent pouvoir se projeter dans leur environnement de proximité; elles/ils doivent sentir autour d'elles/eux un climat de confiance et sont sensibles au sentiment d'appartenance à leur école. Certes, elles/ils ont des devoirs, des règles à respecter; mais elles/ils ont aussi des droits et notamment celui d'être entendu-e-s, de faire des propositions ou d'élaborer des projets touchant à la vie de leur établissement. C'est dans ce but que la LEO a prévu (art. 113) que les élèves puissent participer à la vie de leur école par le biais d'un conseil des élèves de l'établissement. La participation des élèves aux conseils les représentant est prévue dès le deuxième cycle primaire. Le règlement de la LEO (art. 98), fixe quelques règles à cette participation des élèves.

Sur le terrain, la participation des élèves est variable. De belles expériences sont menées dans certains établissements; dans d'autres les conseils des élèves ne se sont pas encore constitués ou sont faiblement actifs, voir inactifs. Convaincu que le conseil des élèves est un outil efficace pour installer un espace de débat sur la vie dans et autour de l'établissement, et qu'il constitue un instrument pertinent pour promouvoir un bon climat scolaire, le DFJC entend favoriser, par diverses mesures, leur création et leur bon fonctionnement.

La Direction pédagogique de la DGEO procède à un sondage dans tous les établissements scolaires pour mieux cerner l'activité des conseils des élèves et permettre leur mise en place dans les établissements où elle n'existe pas encore.

Une série d'actions est par ailleurs lancée pour soutenir la participation des élèves. Un dépliant d'informations rappelant les objectifs, proposant un *vade mecum* pour l'organisation des conseils des élèves et recensant les bonnes pratiques dans le canton sera diffusé dans tous les établissements à la rentrée. Les initiatives favorisant la participation active des élèves à la vie de leur école seront soutenues. Par exemple, les activités collectives supposant de mener des projets d'établissement, ou les occasions de dialogue entre le conseil des élèves et le conseil d'établissement, qui est l'autre organe de discussion réunissant les actrices et acteurs locaux de l'école, à savoir des représentant-e-s des parents, des autorités, des professionnel-le-s de l'établissement et de la société civile. La tenue, dans les établissements, de débats sur des objets de votations, avec organisation de votes à blanc des élèves, sera encouragée dans la perspective d'un apprentissage à la citoyenneté.

Par ailleurs, la DGEO encouragera les classes vaudoises à participer au concours annuel Cinécivic. Ce concours invite les classes romandes primaires et secondaires à réaliser un film ou une affiche dont le message doit inciter les jeunes à utiliser leurs droits civiques et à participer aux votations et élections. Et, dès la rentrée scolaire 2018-2019, les classes de cycle 3 (11e année) pourront assister aux sessions du Grand Conseil vaudois dans le cadre des cours de citoyenneté.



### Les conseils d'établissement au cœur de la Journée PEJ 2019

2017 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ). En janvier 2018, une première journée PEJ a réuni plus de 330 personnes autour du thème de la participation des enfants dans les décisions les concernant. Plusieurs classes de l'enseignement obligatoire et postobligatoire y ont activement participé. La journée PEJ 2019, en préparation, sera destinée spécifiquement aux communes, par l'intermédiaire de leur(s) conseil(s) d'établissement scolaire. En effet, ces derniers sont des acteurs incontournables du paysage d'une commune. Réunissant des représentant-e-s des parents d'élèves, des organisations de quartier, de l'école et des autorités politiques locales, ils sont une cheville ouvrière du « vivre-ensemble ».

Durant l'année scolaire 2018-2019, 10 classes d'élèves de 8° ou 9° seront accompagnées par l'équipe du programme « Graines d'entrepreneurs » pour formuler leurs idées en propositions, puis des étudiant·e·s du cours de l'Université de Lausanne « La Ville de demain » façonneront celles-ci en projets.

Un fonds à disposition permettra de soutenir financièrement ces projets. De futures informations seront transmises par la DGEO et la commission de coordination de la PEJ, présidée par le SPJ et qui réunit, entre autres, 19 services, directions générales et offices de l'Administration cantonale vaudoise.

# 4.4 La 33<sup>e</sup> période scolaire renforcera l'apprentissage du français

Dès la rentrée, la grille horaire des classes de 10° année passera de 32 à 33 périodes, comme c'est déjà le cas en 9° depuis la rentrée scolaire 2017. Cette 33° période sera dévolue à la discipline du français, dont la dotation horaire sera désormais de 6 périodes hebdomadaires.

Ce renforcement de l'apprentissage du français permet au canton de Vaud de se rapprocher, sur l'ensemble de la scolarité des élèves, des dotations horaires des autres cantons romands.

Grâce à cette période supplémentaire, l'expression orale en français pourra être mieux travaillée. Une journée cantonale de formation continue sera d'ailleurs organisée sur ce thème en février 2019, en collaboration avec la HEP.

La 6° période de français donne aussi l'occasion de renforcer l'apprentissage de la langue par la littérature. La DGEO encourage les enseignant·e·s de la discipline à proposer à leurs élèves des titres d'auteur·e·s romand·e·s, tant notre patrimoine régional passé et présent est riche et mérite d'être découvert et étudié.



# 4.5. Une vision à 360° des besoins des élèves pour une intégration réussie

Troubles, déficiences, comportements inappropriés, grandes difficultés à mobiliser les capacités d'apprentissage, lacunes linguistiques: les besoins des élèves en termes d'intégration scolaire sont très divers. Par ses nombreuses visites dans les écoles vaudoises tout au long de l'année scolaire 2017-2018, la cheffe du DFJC s'est convaincue de la nécessité de chercher une réponse cohérente et efficace à ces besoins, ceci afin d'assurer la scolarité de tous les enfants dans les meilleures conditions. C'est ainsi qu'est né le projet d'élaborer un concept cantonal reflétant une vision globale et décloisonnée de l'intégration, susceptible de répondre le plus largement possible aux besoins dans une approche à 360°.

L'année scolaire 2018-2019 sera consacrée à faire aboutir ce concept global qui sera ensuite mis en œuvre, dès la rentrée 2019, dans l'ensemble de la scolarité obligatoire. Des groupes de travail thématiques et transversaux avancent dans l'élaboration des futurs principes réglant l'accès aux prestations de soutien, que celles-ci relèvent de la pédagogie spécialisée, de l'encadrement socio-éducatif, du soutien linguistique aux élèves allophones issu-e-s de la migration ou des mesures de prévention et de protection de la santé.

Parallèlement, des projets-pilotes, notamment dans le domaine socio-éducatif, ont été lancés dans l'école régulière. Ils concrétisent déjà une collaboration accrue sur le terrain entre les services impliqués dans la démarche de repenser les mesures d'intégration, à savoir la DGEO, le SESAF et le SPJ. Le DFJC rendra au cours de l'année prochaine ses conclusions et propositions afin de permettre le déploiement de l'intégration scolaire à 360°.

# 4.6 Un travail de fond en vue de consolider les mesures socio-éducatives en milieu scolaire

# Une évaluation en profondeur des MATAS

Tous les cantons cherchent des mesures efficaces pour prendre en charge les élèves en situation de grande démotivation et de désinvestissement scolaire. Le canton de Vaud a créé, il y a dix ans déjà, les MATAS pour « Module d'activités temporaires alternatives à la scolarité ». Ce dispositif fait collaborer, sur le terrain, la DGEO et le SPJ. Le but prioritaire est d'éviter la rupture scolaire et sociale de l'élève et de l'aider à retrouver sa motivation et sa capacité d'apprentissage.

Le besoin d'une évaluation d'envergure des MATAS s'est fait sentir dès lors que le DFJC réfléchit à la place des mesures socio-éducatives dans le concept cantonal 360°. Une précédente évaluation du dispositif avait été réalisée en 2012-2013. Le recul accru dont on dispose aujourd'hui, avec une expérience de dix ans, semble propice à tirer des enseignements utiles pour consolider les mesures socio-éducatives vaudoises.

Cette évaluation est placée sous la responsabilité de la Direction pédagogique de la DGEO et du SPJ. L'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) du DFJC, a été chargée de la récolte des données et a participé à leur analyse. Des questionnaires ont été soumis, des entretiens ont été menés avec des directions d'établissements scolaires, des directions des MATAS et des professionnel·le·s de l'enseignement et de l'éducation spécialisée qui œuvrent dans le dispositif. Le Laboratoire de la HEP « Accrochage scolaire et Alliances Educatives » (LASALE) a aussi été consulté.

À la rentrée d'août 2018, le travail est avancé. La synthèse des résultats sera présentée à la cheffe du DFJC et aux services concernés dans le courant de l'automne 2018.

# Des projets d'établissements et des expériences-pilotes

Parallèlement à l'évaluation des MATAS, le département mène une réflexion sur le besoin de mise en œuvre de nouvelles mesures socio-éducatives en milieu scolaire. Un groupe de travail interservices, composé de responsables de la DGEO, du SPJ et du SESAF, y a travaillé dès 2016 et a formulé des premières recommandations en 2017. Il s'est notamment appuyé sur deux rapports consacrés à ce sujet en 2013 et en 2015, puis sur une enquête menée par la DGEO en janvier et février 2017 auprès de 13 établissements scolaires ayant développé des projets pédagogiques d'établissement avec une forte dimension socio-éducative. L'enquête a permis de faire un bilan sur l'efficacité des prestations mises en place sur le terrain. Elle a aussi identifié des problématiques qui ne trouvent pas encore de réponses satisfaisantes. Elle a enfin évalué des prestations nouvelles qui seraient souhaitables, et en a chiffré le coût.

L'an dernier, la nouvelle cheffe du département a validé une phase-pilote de deux ans durant laquelle 6 établissements scolaires, choisis parmi les 13 ayant participé à l'enquête de 2017, se verraient attribuer des moyens financiers supplémentaires (soit un demi-poste par établissement) pour développer des prestations socio-éducatives nouvelles ou pour étendre les prestations existantes. La phase pilote à proprement parler commence cette année scolaire 2018-2019. Un dispositif d'évaluation des prestations a été mis en place par l'URSP et les équipes sur place sont accompagnées par la HEP. Les résultats seront interprétés au terme de l'expérimentation de deux ans, soit en 2020. La question de la pertinence d'étendre le projet à tous les établissements scolaires se posera à ce moment-là.

# 4.7 Les assistant·e·s à l'intégration reçoivent un statut

La prestation dénommée « aide à l'enseignant·e » et attribuée par le SESAF permet à des élèves présentant un trouble, une déficience ou ayant des besoins particuliers de poursuivre leur formation au sein de l'école régulière. Cette aide à certains gestes de la vie quotidienne augmente l'autonomie et garantit ainsi la participation aux activités proposées par les enseignant·e·s dans leur classe.

À l'origine, une dizaine d'enfants bénéficiaient de cette prestation non spécialisée et ponctuelle, assumée par des mères de famille que l'on rémunérait à l'heure. Ces vingt dernières années, le nombre d'enfants intégrés dans l'école et nécessitant ces soutiens a fortement augmenté. Aujourd'hui, 7'500 heures hebdomadaires sont dispensées par quelque 650 personnes intervenant comme aide à l'enseignant·e. Un travail accompli jusqu'à présent sans statut officiellement reconnu.

La nécessité de procéder à la régularisation des conditions de travail de ce personnel à l'emploi précaire et au profil de formation varié a été relevée par le Grand Conseil lors du débat sur l'adoption de la loi sur la pédagogie spécialisée. Des discussions ont été ouvertes avec les syndicats et des représentant es de cette catégorie d'employé es. En juillet 2018, le Conseil d'Etat a décidé de créer, pour cette prestation, la fonction d' « assistant e à l'intégration ».

Le niveau de fonction dont ce nouveau personnel bénéficiera doit encore être examiné par la Commission d'évaluation des fonctions. Le coût global de l'opération est déjà estimé à environ 1,9 million de francs, montant qui s'ajoute au coût effectif de la prestation, qui s'est élevé à 9,3 millions pour l'année scolaire 2017-2018.

La régularisation suivra deux étapes. La première, dès le 1er janvier 2019, concernera les assistant·e·s à l'intégration qui exerçaient cette activité déjà en 2016-2017. La deuxième étape, dès 2020, consistera en une généralisation du nouveau statut à toutes les personnes délivrant la prestation, quelle que soit la durée de leur activité. Quand il sera complètement déployé, le dispositif permettra d'inscrire l'action du personnel concerné dans la durée et de reconnaître ainsi le précieux savoir-faire que ces personnes apportent aux élèves à besoins particuliers.

# 4.8 Devoirs à domicile et devoirs surveillés

La place des devoirs dans le parcours d'apprentissage des écoliers est une préoccupation constante du DFJC. La loi scolaire (la LEO et son règlement d'application, le RLEO) pose un cadre aux devoirs: ils sont préparés en classe; ils peuvent être effectués sans aide par les élèves; ils incitent à l'autonomie et à la responsabilisation; ils servent à consolider les apprentissages effectués en classe; ils sont vérifiés régulièrement par les enseignant-e-s. Au degré secondaire, une bonne coordination entre les enseignant-e-s est requise pour ne pas surcharger les élèves. Les devoirs sont annoncés aux élèves au moins deux jours à l'avance. Il n'est donné aucun devoir pour le lundi et pendant les congés ou les vacances scolaires. La LEO stipule aussi que les communes sont chargées d'organiser des devoirs surveillés après l'école.

Sur le terrain, les pratiques sont diverses. Durant l'année scolaire écoulée, la Direction pédagogique de la DGEO a mené une consultation auprès des acteurs concernés: associations professionnelles d'enseignant-e-s, directions d'établissements, association des parents d'élèves. Plusieurs aspects appelant des améliorations ont été discutés. L'année scolaire 2018-2019 sera mise à profit pour apporter les modifications opportunes au cadre réglementaire et départemental recueillant le meilleur consensus. Leur communication aux principaux acteurs concernés sera menée dans la perspective d'une mise en œuvre pour la rentrée scolaire d'août 2019.

La consultation a aussi mis en évidence l'importance de s'assurer que le dispositif des devoirs surveillés, placé sous la responsabilité des communes, soit entièrement déployé et que, comme l'exige le RLEO, le personnel engagé ait les compétences requises. À cette fin, la Direction pédagogique de la DGEO, en collaboration avec l'URSP, organisera une enquête pour connaître précisément la situation dans le canton et pour envisager, en collaboration avec les communes, des pistes permettant d'offrir à l'ensemble des élèves les mêmes chances d'accès aux devoirs surveillés.

# 4.9 Des exigences accrues pour l'école à domicile

La Constitution vaudoise (art. 36) reconnaît le droit de chaque enfant à recevoir un enseignement de base, ainsi que la liberté du choix de ses modalités. Ce principe est précisé par l'article 54 de la LEO. Celle-ci stipule que les parents ont le devoir de s'assurer que leurs enfants en âge de scolarité obligatoire reçoivent une instruction et elle leur confère la liberté d'en choisir le mode: école publique, école privée ou enseignement à domicile. Les deux alternatives à l'école publique sont régies par la loi sur l'enseignement privé (LEPr) ainsi que par son règlement d'application du 11 juin 1986. La LEPr attribue au DFJC la compétence d'assurer la surveillance générale des écoles privées et de l'enseignement à domicile.

Un millier d'enfants sont scolarisés à la maison en Suisse, contre 880'000 enfants dans le public et 43'000 dans le privé (chiffres 2015). Quelque 500 enfants le sont dans le canton de Vaud. La plupart des cantons exigent, pour qu'il y ait une scolarisation à domicile, que le parent qui instruit ait un titre d'enseignement correspondant au niveau de scolarité des enfants, ou bien que la famille engage une préceptrice ou un précepteur. À l'instar des cantons de Neuchâtel et du Jura, le canton de Vaud n'a jusqu'à présent jamais exigé un tel titre. Une collaboratrice ou un collaborateur de la Direction pédagogique de la DGEO passe une fois par an dans les familles qui ont choisi l'école à la maison pour s'assurer du niveau d'instruction de l'enfant. D'une manière générale, les cantons romands posent moins de conditions que les cantons alémaniques à cette forme de scolarisation.

Ces dernières années, il est apparu nécessaire de réviser la LEPr, qui date de 1984. L'objectif est de la rendre plus adaptée aux enjeux actuels de l'enseignement. Cette révision précisera notamment le cadre dans lequel les deux enseignements alternatifs, en école privée et surtout l'école à domicile, doivent être dispensés afin de garantir qu'un enseignement de base suffisant soit effectivement donné.

Un groupe interne au département a commencé les travaux. Des représentant·e·s des associations d'écoles privées et de parents scolarisant leurs enfants à domicile ont été rencontré·e·s. En cours de rédaction en août 2018, un projet de révision de la LEPr sera mis en consultation durant l'année scolaire 2018-2019.

# 4.10 Une nouvelle maturité de l'École de culture générale

Depuis le mois d'août 2016, le canton de Vaud a étoffé l'offre des options proposées aux gymnasien-ne-s de l'École de culture générale (ECG). L'option « communication et information » est désormais intégrée dans le panel des options proposées.

Cette option s'inscrit dans un monde contemporain multi-médiatisé, où les domaines de la communication et des réseaux d'information se sont beaucoup élargis, ramifiés et interconnectés. Cette voie de formation répond ainsi à de nouveaux besoins, tout en offrant d'intéressantes opportunités sur le marché du travail.

Dès la rentrée 2018, le « Certificat de maturité spécialisée du domaine communication et information » sera le titre couronnant une formation d'une année suivant l'obtention du Certificat de culture générale. Pour cette première volée, la maturité spécialisée « communication et information » (MSCI) est fondée sur une étroite collaboration entre l'ECG et les partenaires suivants:

- la Haute École de gestion de Genève (HEG-GE), pour la filière « Information documentaire » ;
- la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) et l'École romande d'arts et communication (ERACOM), pour la filière « Ingénierie des médias » ;
- la Haute École de Gestion & Tourisme (HEG), à Sierre (VS), pour la filière « Tourisme ».

Par ailleurs, une quatrième filière « Informatique de gestion » sera proposée aux élèves dès la rentrée 2019, en fonction des inscriptions qui auront été enregistrées. Elle fonctionnera en partenariat avec :

• la Haute École de gestion de Genève (HEG-GE) et l'École supérieure de l'École Technique — École des métiers de Lausanne (ETML).

Le DFJC se réjouit du déploiement de cette nouvelle maturité spécialisée et de cette collaboration emblématique entre l'ECG vaudoise, des écoles professionnelles du canton ainsi que des partenaires HES de Suisse romande. Cette dynamique illustre la perméabilité de notre système de formation, orienté sur des débouchés toujours plus nombreux et divers.

# 4.11 L'accès à la culture pour les jeunes encore renforcé

# Un nouvel appel à projets «La culture, c'est classe!»

Un appel à projets est à nouveau lancé, à la rentrée d'août 2018, par la structure Culture-École du Service des affaires culturelles (SERAC) pour encourager et soutenir des projets culturels ponctuels et collaboratifs en milieu scolaire. L'appel s'adresse aux enseignant-e-s de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup>. Le délai pour le dépôt des demandes de soutien est fixé au **31 octobre 2018.** 

Co-créés et réalisés par des enseignant-e-s et des artistes (comédien-ne-s, auteur-e-s, plasticien-ne-s, musicien-ne-s, danseuses ou danseurs, etc.), les projets visent à sensibiliser et confronter les élèves à des thématiques culturelles et artistiques avec l'intervention régulière d'artistes en milieu scolaire. Ils s'inscrivent dans les enseignements transversaux prévus par le PER.

« La culture, c'est classe! » est le fruit d'une collaboration entre le SERAC, la DGEO et la HEP. Informations sur www.vd.ch/culture-ecole

# Le Passculture encore plus attractif

Le Passculture a été créé pour inciter les jeunes du postobligatoire, gymnasien-ne-s et apprenti-e-s, à davantage fréquenter, de manière individuelle, les lieux culturels vaudois. Cette année, plusieurs nouveautés contribuent à renforcer son attractivité:

- une nouvelle identité visuelle forte créée par un jeune étudiant de l'ERACOM doit augmenter la visibilité du Passculture auprès des jeunes ;
- une promotion renforcée du Passculture est prévue dans les établissements de formation professionnelle en partenariat de la Manufacture Haute école des arts de la scène de Suisse romande;
- une campagne d'affichage public à travers le canton (dès janvier 2019);
- trois nouveaux partenaires culturels complètent l'offre : le Théâtre La Tournelle (Orbe), le Cinéma CityClub (Pully) et La Ferme des Tilleuls (Renens) ;
- une offre exceptionnelle par la mise à disposition aux conditions usuelles de plus de 100 billets en faveur des détentrices et détenteurs du Passculture pour le spectacle (Une chambre en Inde du Théâtre du Soleil), mis en scène par Ariane Mnouchkine et visible cet automne au Théâtre de Beaulieu à Lausanne.

Le Passculture est le fruit d'un partenariat entre le SERAC, la DGEP et plus de trente lieux culturels vaudois. **Informations sur www.vd.ch/passculture** 





